

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-AG-062
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION DES TAXES FONCIÈRES SUR LE
TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR L'ANNÉE
2024**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 19 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- *Règlement numéro 2024-AG-062 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2024.*

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 19 décembre 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 décembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe